

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

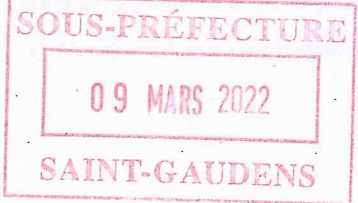
DÉPARTEMENT  
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :  
11 février 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
11 février 2022

## Objet

DSP Casino -  
Approbation de l'avenant  
n°2

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,  
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA  
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE  
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. BOLEA Maryse

*Le 26 novembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré et approuvé la volonté du casino de Barbazan de sous-traiter le restaurant conformément à l'article 24 du contrat de délégation de service public. Depuis, le casino a transmis le projet d'avenant N°2 au contrat de DSP, le dossier du candidat à la subdélégation, le périmètre de la délégation et le projet de contrat de la subdélégation.*

*Après avoir pris connaissance des différents documents, après étude de ceux-ci et oui l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'approuver :*

- *Le dossier du candidat ;*
- *Le projet de contrat de subdélégation ;*
- *Le périmètre de la subdélégation ;*
- *L'avenant N°2.*

*Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire de signer l'avenant N°2.*

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22 février 2022.

Fait à Barbazan, le 18 février 2022.

Le Maire,

